

Privilège—M. McGrath

Comme l'ont signalé les députés du Yukon et de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), les activités de recherche et de sauvetage intéressent tout le Canada. Si la déclaration était faite à la Chambre, les personnes visées connaîtraient beaucoup plus tôt les conséquences et les détails du changement de politique. Pour reprendre la thèse du député du Yukon, en faisant ces déclarations à l'extérieur de la Chambre, on empêche les députés d'accomplir leur devoir en tant que représentants de la population. Lorsqu'un ministre choisit, et dans le cas présent, je soutiens qu'il le fait délibérément, de faire une déclaration de cette nature à l'extérieur de la Chambre, il porte atteinte à mes privilèges de député et m'empêche bien représenter mes commettants.

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire appuyer l'argument du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) au sujet de cette question de privilège. Bien que je ne sois à la Chambre que depuis le 1^{er} novembre, je dois, à mon humble avis, jouir des mêmes droits et privilèges que tout autre député.

C'est au large des côtes de Saint-Jean-Ouest que ce sont produits au cours des 11 derniers mois les incidents qui ont poussé le gouvernement à modifier sa politique relative aux activités de recherche et de sauvetage dans l'est du Canada. Je crois que le gouvernement modifiera sa politique, au moins. Il y aurait lieu de verser au compte rendu de la Chambre que le ministre de la Défense nationale (M. Danson) a au moins indiqué qu'il enverrait au député de Saint-Jean-Est le texte de la déclaration qu'il fera à Gander, à 8 heures ce soir.

J'aimerais rappeler aux députés les désastres du *San Juan* et du *Gabrielle*, ainsi qu'un certain nombre d'autres incidents survenus cette année au large des côtes de Terre-Neuve. Les gens sont très bouleversés devant cette situation et le gouvernement n'a pas encore eu la courtoisie de dire à ce député que le ministre a l'intention de faire une déclaration à Gander, à 8 heures ce soir, ou de lui communiquer le texte de sa déclaration.

Je sais, monsieur l'Orateur, que c'est la question de procédure que vous retenez quand vous avez à déterminer s'il y a ou non atteinte aux privilèges des députés. Bien des observateurs de la scène parlementaire soutiennent depuis une vingtaine d'années que l'institution parlementaire est de moins en moins en prise sur la réalité. A mon avis, c'est parce que les ministres, qui ne sont en réalité que des députés auxquels on a confié des responsabilités ministérielles, traitent la Chambre et les députés avec mépris. Le ministre des Transports (M. Lang), qui est intervenu dans le débat de cette question de privilège il y a quelques minutes, a maintenant quitté la Chambre avant même que l'on ait tranché la question.

M. McGrath: Bel exemple de mépris.

M. Crosbie: Bel exemple de mépris et d'arrogance en effet. Le ministre de la Défense nationale va s'arrêter ce soir à Gander pour y annoncer la nouvelle politique du gouvernement sur les activités de recherches et de sauvetage à Terre-Neuve, dont il n'a même pas révélé la teneur aux députés de Terre-Neuve. Je soutiens que cela concerne directement ces députés.

[M. Forrester.]

Je sais qu'une atteinte aux privilèges est une affaire de procédure, monsieur l'Orateur, mais il faudrait certes que les membres du gouvernement prennent plus au sérieux la Chambre, les députés et le peuple canadien.

Peu importe votre décision sur le plan de la procédure, monsieur l'Orateur, le fait est que la déclaration annoncée porte sur une question des plus importantes pour l'Est du Canada et Terre-Neuve, question qui a fait l'objet de bien des débats et a été un élément de premier ordre pendant les élections complémentaires dans Saint-Jean-Ouest. Le ministre dit devoir faire une déclaration à Gander; en guise d'excuse, il affirme que le gouvernement veut donner à la presse terre-neuvienne la chance d'annoncer la nouvelle. La tribune de la presse ici à Ottawa est bourrée de journalistes qui envoient leurs nouvelles à Terre-Neuve, à tout l'Est du Canada, de fait, partout au pays.

Le ministre se dérobe, se cache comme un voleur dans la nuit. Il part pour Chypre mais, en cours de route, il va faire escale à Terre-Neuve et faire une déclaration à Gander. Cela prouve l'importance de la question. Elle lui fait interrompre son voyage à Chypre. J'ignore s'il s'y rend pour trouver une bonniche cyprite, ou pourquoi il y va, monsieur l'Orateur, mais la situation est terrible . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) exposait fort bien son point de vue jusqu'ici. Je ne veux pas l'interrompre, mais il devrait vraiment revenir au sujet.

M. Crosbie: Je retire ce commentaire, monsieur l'Orateur. En terminant, permettez-moi de signaler que je suis seulement nouveau député . . .

Une voix: Qui a beaucoup à apprendre.

M. Crosbie: J'ai beaucoup à apprendre, comme ces messieurs d'en face d'ailleurs. Ils auront une dure leçon lors des prochaines élections. Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de terminer sur ces mots, en tant que nouveau député. Je sais que l'Orateur devra peut-être sortir des sentiers battus pour décider de renvoyer cette question au comité, mais il peut certainement trouver le moyen d'élargir un peu les privilèges de la Chambre des Communes pour nous permettre d'attirer l'attention des ministres sur le fait qu'ils sont aussi des députés et non pas des dieux et qu'ils doivent tenir compte des autres députés.

● (1540)

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne tiens pas à prolonger la discussion sur ce sujet. Les députés savent que les précédents sont très clairs, puisqu'on leur en a parlé. S'il est difficile de suivre la voie préconisée par tous les députés qui sont intervenus à propos de la question de privilège, à savoir d'obliger le ministre à faire ses déclarations à la Chambre au lieu de les faire ailleurs, c'est que nous n'avons pas de base consistante. Non seulement il est difficile de définir le genre de déclaration qui doit être faite obligatoirement à la Chambre, mais cette définition serait difficile à interpréter.